



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 24 mars 2016

DLB 2016/013

L'an deux mille seize et le jeudi 24 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Affichage de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian Allemany, Martine Vibarel-Carreau, Jean-Marie At, Philippe Audoui, Jean Augé, Gérard Barrau, Antoine Barxias-Casties, Viviane Baude-Toussaint, Louis Bentajou, Louis Borrás, Philippe Bouche, Olivier Brun, Michel Carayon, Louis Carme, Bernaud Chaud, Gilles D'Ettore, Adam Da Silva, Alain Durand, Laurent Durban, Norbert Etienne, Michel Farenc, Philippe Fauré, André Fretay, Sébastien Frey, Robert Gairaud, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Chantal Guilhou, Francis Castan, Alain Huc, Philippe Huppé, Paul Isard, Christian Jantel, Bruno Julien, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Serge Maldonado, Dominique Marcos, Pierre-Marie Marhuenda, Jean Martinez, Marie-Hélène Mattia, Richard Nougier, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Christophe Thomas, Michel Trinquier, Emmanuel Villaneuva, Alain Vogel-Singer.

Absents excusés : Laure Godefroy, Rémi Bouyala, Muriel Icher, Pierre Usache, Christine Antoine, Alain Biola, Gaby Ruiz, François Taupin, Claude Viste.

Secrétaire de séance : Antoine Barxias-Casties

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Lancement du marché relatif à l'acquisition de bennes à ordures ménagères et de polybennes (annule et remplace la délibération n°2015/065 du 17 décembre 2015) :

La délibération 2015/065 prévoyait l'acquisition des 8 lots décrits ci-dessous :

- Lot 1 : De 1 à 2 châssis PL pour BOM de 12 m³ ; valeur estimative du lot : 155 000 € HT,
- Lot 2 : De 1 à 2 châssis PL pour BOM de 14 m³ ; valeur estimative du lot : 160 000 € HT,
- Lot 3 : De 1 à 2 châssis PL pour BOM de 12,5 m³ ; valeur estimative du lot : 180 000 € HT,
- Lot 4 : Fourniture et montage de 1 à 2 BOM de 12 m³ ; valeur estimative du lot : 140 000 € HT,
- Lot 5 : Fourniture et montage de 1 à 2 BOM de 14 m³ ; valeur estimative du lot : 145 000 € HT,
- Lot 6 : Fourniture et montage de 1 à 2 BOM de 12,5 m³ ; valeur estimative du lot : 142 000 € HT,
- Lot 7 : Chassis 26t pour Polybenne ; valeur estimative du lot : 100 000 € HT,
- Lot 8 : Fourniture et montage d'un bras de préhension à potence articulée à monter sur chassis décrit au lot 7 ; valeur estimative du lot : 35 000 € HT,

Les besoins d'exploitation (vétusté des polybennes grues) nécessitent l'ajout de deux lots correspondant à l'acquisition d'une polybenne grue :

Lot 9 : Chassis 26t pour polybenne et grue : 100 000 € HT,
Lot 10 : Fourniture et montage d'une grue de préhension : 75 000 € HT.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical sur :

- Le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères et de polybennes décrits ci-dessus,
- La signature des marchés d'acquisition de bennes à ordures ménagères et de polybennes attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité,

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères et de polybennes décrits ci-dessus,

AUTORISE la signature des marchés d'acquisition de bennes à ordures ménagères et de polybennes attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 05/04/2016 et de sa publication le 05/04/2016

A Nézignan l'Évêque, le 05/04/2016